

Réunion de la Commission de Suivi de Site

Ambès Sud

COMPTE RENDU DE LA REUNION
à Ambès (33)
mardi 21 novembre 2017 – 15h00

Liste des participants

Collège « Administrations publiques »

Cécile NOLOT :	ARS – Ingénieur d'étude sanitaire
Monique ALLAUX :	DREAL UD33 – Adjointe au chef d'UD
Annick de MENORVAL :	DREAL UD33 – Inspectrice
Nicolas CONTE :	SDIS 33 – Groupement Opération Prévision
Stéphane CUISINIER :	SDIS 33 – Chef de centre Ambès/Bassens

Collège « Collectivités territoriales »

Kevin SUBRENAT (Président):	Mairie d'Ambès – Maire
Jean-Pierre MAZZON :	Mairie d'Ambès – 1 ^{er} adjoint au maire
Annabelle GOURVIAT :	Mairie d'Ambès – Service urbanisme
Bertrand NAU :	Mairie de Bourg-sur-Gironde – Adjoint au maire

Collège « Exploitants »

Christophe ROUGER:	EPG – Directeur
Frédéric MEYER :	EPG – Responsable d'exploitation et HSE
Patrick BRZOKEWICZ :	SPBA – Président
Laurent SCHWARTZ :	SPBA – Suivi des travaux
Jean-Marc ZABALETA :	SPBA – Responsable HSE
Jérôme COUJATY :	Vermilion – Responsable de dépôt
Philippe MICHIELS :	Yara – Directeur

Collège « Riverains »

Christian VIGNAUD :	Association Claire Aubarède
Daniel BAS :	ADSH-HG

Collège « Salariés »

Frédéric LAFUENTE :	Yara – Délégué du personnel, membre du CHSCT
Jimmy QUERRE :	EPG – Délégué du personnel

Ordre du jour

- Bilan de l'activité et présentation des nouveaux projets des exploitants
- Bilan des inspections réalisées par la DREAL

Documents associés

Annexe 1 : Présentation de l'exploitant Yara
Annexe 2 : Présentation de l'exploitant SPBA
Annexe 3 : Présentation de l'exploitant EPG
Annexe 4 : Présentation de l'exploitant Vermilion
Annexe 5 : Bilan des inspections de la DREAL

15h05 – Début de la réunion

M. SUBRENAT, Mairie d'Ambès

Ouvre la réunion. Il rappelle que le PPRT Ambès Sud a été approuvé plus d'un an auparavant.

Les membres de la CSS procèdent à un tour de table de présentation.

Bilan de l'activité des établissements par les exploitants

- **Société Pétrolière du Bec d'Ambès (SPBA)**

M. ZABALETA, SPBA

Indique que SPBA stocke des hydrocarbures pour alimenter principalement les stations-services. Le site, opéré par la société DPA de Bassens, emploie 11 personnes. Du personnel est présent sur le site 24 heures sur 24, 365 jours par an.

Les principales actions réalisées en 2016 se sont principalement traduites par des mesures de maîtrise des risques, pour un montant de 1,9 million d'euros, et par une réhabilitation complète du réseau électrique du site. En 2018, il est prévu de poursuivre l'entretien des réservoirs, de renforcer les moyens de la DCI liés à la réserve d'eau industrielle, de modifier le système de traitement des effluents, de poursuivre le dédoublement des clôtures, et d'instrumenter les installations.

Aucun incident majeur ni accident du travail avec arrêt n'ont été déclarés en 2016 et en 2017.

M. BAS, ADSHHG

Note que la consommation électrique du site a été divisée par plus de 4.

M. ZABALETA, SPBA

Explique que l'ancien système se fondait sur la présence, ancienne, de la raffinerie. Il était donc surdimensionné.

Mme ALLAUX, DREAL

Précise que le site, en supprimant des sous-stations et en créant des locaux, dans le cadre de la réhabilitation électrique, a permis de les rehausser et donc de rendre le site moins vulnérable à la crue. Par ailleurs, il convient de préciser que le site SPBA assure la gestion de DPA Bayon, *via* un automatisme permettant de lancer la défense incendie. Le système a été testé lors d'une visite inopinée, au cours de l'été 2017.

M. VIGNAUD, Association Claire Aubarède

S'enquiert de la cote NGF des nouveaux bâtiments électriques.

M. ZABALETA, SPBA

Indique que cette cote s'établit à 5,30 m.

Mme ALLAUX, DREAL

Observe que les cotes mises en œuvre anticipent ce que sera le futur PPRI.

M. VIGNAUD, Association Claire Aubarède

Estime que le niveau de 5,30 m est encore trop bas. Il convient en effet de prendre en compte l'effet du vent, du coefficient de marée, etc.

M. ZABALETA, SPBA

Fait remarquer que ce niveau dépasse de 1,10 m du niveau maximum actuel.

M. VIGNAUD, Association Claire Aubarède

Demande si, dans le cas où un fond de bac se rompt, si le site prévoit de nettoyer les dégâts hors des clôtures, et si le site peut affirmer qu'aucun produit ne sortira du site en cas d'un tel incident.

M. ZABALETA, SPBA

Indique qu'il n'est pas prévu de nettoyer au-delà de la clôture, sur des terrains qui n'appartiennent pas à l'entreprise. Il est par ailleurs impossible d'affirmer qu'aucun produit ne sortira du site, suite à un incident.

M. BAS, ADSHHG

S'enquiert de l'entretien et des contrôles réalisés sur les *pipes* qui sortent de SPBA.

Mme ALLAUX, DREAL

Explique que les canalisations de transport sont contrôlées par un service spécifique de la DREAL, et n'ont pas lieu d'être évoquées en CSS. Pour autant, les exploitants peuvent faire état des audits réalisés en la matière.

M. ZABALETA, SPBA

Indique que l'inspection des deux *pipes* de SPBA a été réalisée en 2015, à la suite de laquelle des travaux ont été réalisés sous le contrôle de la DREAL. La protection cathodique a également été entièrement refaite.

M. SUBRENAT, Mairie d'Ambès

Fait remarquer que les inspections et les travaux ont fait eux-mêmes suite à la fuite d'un des deux *pipes*. Il serait vraisemblablement utile d'accroître la fréquence de ces inspections.

M. VIGNAUD, Association Claire Aubarède

Ajoute que les *pipes* sont anciens. De plus, la presqu'île connaît actuellement un phénomène de retrait de sa couche argileuse, dû à la sécheresse, ce qui peut fragiliser les *pipes*, au regard des mouvements de terrain qui en découlent. M. VIGNAUD demande si ces éléments sont pris en compte par l'exploitant.

M. ZABALETA, SPBA

Assure que l'âge des *pipes* est pris en compte. En revanche, les glissements de terrain ne sont pas pris en compte, dans la mesure où le sol demeure souple.

Mme ALLAUX, DREAL

Propose de faire intervenir le service en charge de l'inspection des canalisations de transport lors de la réunion suivante de la commission.

M. BAS, ADSHHG

Juge la proposition pertinente, d'autant que le sujet a été abordé au sein de la CSS du CCMP.

M. BRZOKEWICZ, SPBA

S'engage également à apporter des précisions sur la maintenance des *pipes* et sur la manière dont a été traitée la fuite de l'un d'eux.

M. VIGNAUD, Association Claire Aubarède

Déplore qu'une ambiguïté subsiste entre les intitulés « DPA » et « SPBA ». Lors de la rupture du bac, les services de secours ont été induits en erreur. Il serait préférable de ne donner au site qu'un seul nom.

M. ZABALETA, SPBA

Assure que lorsque les secours sont appelés, le nom du site concerné est bien précisé, à savoir SPBA ou DPA Bayon.

M. CONTE, SDIS

Confirme qu'il n'y a pas d'ambiguïté sur le nom. En revanche, il convient d'informer les secours du meilleur itinéraire à emprunter pour se rendre sur les lieux, en cas de dégradation de la chaussée, par exemple.

Mme ALLAUX, DREAL

Explique que les éléments à communiquer lors d'une crise font l'objet d'un travail dans le cadre du POI, par exemple au moment des exercices mis en œuvre.

M. SUBRENAT, Mairie d'Ambès

Indique qu'il est nécessaire de distinguer les interventions des pompiers volontaires, qui connaissent bien les sites et les périmètres, de celles des pompiers professionnels venant de plus loin, qui peuvent hésiter sur le cheminement. Par ailleurs, M. SUBRENAT suggère de renforcer la signalisation routière pour rejoindre plus aisément les différents exploitants. Il est toutefois délicat de jalonner des sociétés privées en recourant à des panneaux publics, et invite la DREAL à appuyer sa requête formulée en ce sens à l'endroit de la métropole.

Mme ALLAUX, DREAL

Approuve l'installation de panneaux et appuiera la demande si possible.

M. BAS, ADSHHG

Déplore qu'aucune borne lumineuse ne se mette en action lors d'une alerte.

Mme ALLAUX, DREAL

Explique que la mise en œuvre de ce type de signal se décide dans le cadre du PPI. Dans la plupart des cas, des barrières sont prévues.

- **Vermilion**

M. COUJATY, Vermilion

Présente le site, lequel est constitué de quatre bacs de stockage. Le site réceptionne le pétrole brut, par un *pipe*, provenant essentiellement de Parentis. Les expéditions se font par navire.

Pour mémoire, 6 millions d'euros ont été investis pour la séparation et la mise en service du site en 2012. Depuis cette date, le niveau des investissements en sécurité reste à un niveau élevé.

M. COUJATY fait état du bilan d'application du SGS en 2016, en matière de formation, de gestion des situations d'urgence, de gestion du retour d'expérience, et d'améliorations et d'investissements liés à la sécurité. Il présente également les mesures de maîtrises du risque mises en œuvre en 2016, ainsi que le plan d'intégrité des installations.

Une inspection de la DREAL sur la canalisation de transport a été réalisée, donnant lieu à 9 fiches d'écart, lesquelles ont été traitées. L'audit interne SGS n'a en revanche fait état d'aucune non-conformité.

Par ailleurs, un bilan environnemental est réalisé annuellement. Il fait état des mesures des émissions atmosphériques, de l'analyse des rejets des eaux résiduaires (sur 2016, deux dépassements relatifs aux matières en suspension avec justification de l'exploitant), du suivi des eaux souterraines [aucun dépassement enregistré], de la gestion des déchets et du bruit.

Enfin, un projet de citernage, de stockage et d'expédition par voie maritime du brut Mix Pyrénéen à Ambès est en cours. Ce projet nécessite la création d'un bac et d'une aire de déchargement. La demande d'autorisation est en cours d'instruction.

Mme ALLAUX, DREAL

Indique qu'est en préparation un projet d'arrêté préfectoral autorisant la création de ce bac et instaurant les servitudes d'utilité publique, dans la mesure où de nouveaux aléas seront générés par la présence de ce bac. Ce dernier disposera d'un système de rétention spécifique.

M. VIGNAUD, Association Claire Aubarède

S'enquiert du nombre de camions par jours supplémentaires générés par ce bac.

M. COUJATY, Vermilion

Indique que ce nombre oscillera entre 5 et 10.

- **Yara**

M. MICHIELS, Yara

Indique que la raison d'être de Yara se traduit par :

- une mission : nourrir la population mondiale et protéger la planète de manière responsable ;
- une vision : une société collaborative, un monde sans faim, une planète respectée.

Yara est présent dans 150 pays dans le monde, et est engagé pour contribuer à fournir de l'alimentation de qualité aux populations concernées. Ce travail se bâtit sur les valeurs suivantes : l'ambition, la curiosité, la collaboration et la responsabilité.

Le POI, dont le contenu a été intégralement révisé en 2015, afin d'intégrer le risque inondation, et le PPI ont fait l'objet de nombreux exercices périodiques. Par ailleurs, les compétences des équipes d'intervention Yara ont été renforcées, et la coordination avec le SDIS a été améliorée. Enfin, en plus du S3PI et du PPRT, sera vraisemblablement approuvé en 2019 le PPRI. Les deux cotes de seuil de protection mises en œuvre sont 5,21 m NGF pour l'existant, et 5,54 m NGF pour les nouvelles installations.

En octobre 2016, une fuite d'ammoniac est survenue lors d'une opération d'arrêt de l'installation, sur un clapet antiretour d'une canalisation d'ammoniac gazeux. L'ensemble des clapets a été remis en état, puis vérifié en 2017, sans donner lieu à des non-conformités.

En matière de sécurité industrielle et du personnel, différentes actions ont été menées en 2016 et en 2017.

S'agissant des projets du site, il convient de rappeler qu'en 2016, la voie ferrée a été fermée pendant cinq mois, afin de procéder à sa réfection totale et de restaurer des conditions de trafic standard. Sa gestion sera transférée au Grand Port Maritime de Bordeaux en décembre 2017. Par ailleurs, l'arrêt technique de 2017, d'une durée de trois semaines, a permis d'améliorer, d'inspecter et de rénover différents éléments du site. Enfin, la construction du nouveau stock d'ammoniac se poursuit.

M. BAS, ADSHHG

S'enquiert des raisons de la dégradation de la cuve qui va être remplacée quelques années auparavant.

M. MICHELS, Yara

Indique que le bac concerné a été inspecté en 2010. Les anomalies ont été réparées et ont conduit à la limitation du stockage du bac à 15 000 tonnes, puis à la création d'un stockage neuf, qui se substituera à l'actuel.

M. VIGNAUD, Association Claire Aubarède

Demande si le premier bac sera démonté, une fois que le nouveau bac sera en service.

M. MICHELS, Yara

Répond par la négative. En revanche, il ne stockera plus d'ammoniac.

M. SUBRENAT, Mairie d'Ambès

Demande si la campagne de mesure de bruit en cours est également menée de l'autre côté de la Garonne.

M. MICHELS, Yara

Le confirme. Cette campagne a été menée lorsque le mur a été terminé. Une atténuation du bruit a été constatée.

M. VIGNAUD, Association Claire Aubarède

S'enquiert du nombre de camions par jour auquel recourt l'Entreprise.

M. MICHELS, Yara

Indique qu'en période de pointe, 130 camions par jour transportent des produits solides et 30 des produits liquides. Néanmoins, la voie ferrée restaurée incite à transférer du fret sur le rail, même si cette démarche est délicate à mener en France, dans la mesure où beaucoup de sites ne sont plus embranchés. Les clients capables de recevoir des produits par rail sont donc plus rares.

- **Entrepôt Pétrolier de la Gironde**

M. ROUGER, EPG

Indique qu'EPG est un dépôt pétrolier axé sur trois types d'activité :

- la réception d'hydrocarbures par voie maritime ;
- le stockage et l'additivation, la gestion de stocks et les déclarations douanières par délégation ;
- la mise à disposition des produits auprès de transporteurs.

Les mesures de réduction des risques en 2016 en termes organisationnels ont porté sur la gestion des modifications majeures étudiées et suivies en mode projet pour anticiper les évolutions, sur la gestion du retour d'expérience, sur les audits [au travers des visites de la DREAL et de démarches internes], sur le système de management intégré et sur l'évolution réglementaire.

Sur les aspects humains, le plan de formation est déployé annuellement. 16 stages ont été suivis dans les domaines de la sécurité, de la sûreté et de l'environnement. De plus, 16 exercices sécurité, sûreté et environnement ont été réalisés, dont 2 avec le SDIS.

En matière technique, un nouveau bâtiment administratif a été construit, résistant aux effets de surpression, répondant aux dernières normes en matière de confinement et tenant compte du risque inondation. De plus, l'automatisme du dépôt a été amélioré, pour 800 000 euros.

En 2017, la cuvette de rétention du bac a également été rénovée et une passerelle de coupée à l'appontement 501 a été mise en place, afin de sécuriser l'accès à bord des navires.

Aucun accident ni incident majeur, ni accident du travail, ni mise en demeure de la DREAL, ni plainte de riverains, n'a été enregistré.

En 2018, le programme d'investissement en sécurité portera sur deux opérations de maintenance décennale des bacs, sur la réfection de fonds de cuvette, et sur l'aménagement des accès aux vannes.

M. SUBRENAT, Mairie d'Ambès

Demande si les volumes des produits expédiés dans les stations-services ont augmenté.

M. ROUGER, EPG

Répond par la négative. Au contraire, est enregistré un repli des volumes. De plus, le volume de l'essence progresse au détriment de celui du gasoil. Pour autant, le gazole représente encore 75 % du flux sortant. L'adaptation de l'outil doit néanmoins être anticipée.

M. SUBRENAT, Mairie d'Ambès

Demande s'il est prévu d'étendre la capacité du dépôt.

M. ROUGER, EPG

Répond par la négative, au regard de l'évolution du marché. De plus, la zone bordelaise est bien dotée en stockage. Il y aurait intérêt à développer des connexions entre les dépôts existants.

M. BRZOKEWICZ, SPBA

Partage ce point de vue.

M. VIGNAUD, Association Claire Aubarède

S'enquiert de la cote seuil et du nombre de camions utilisés par jour.

M. ROUGER, EPG

Indique que la cote seuil prise en compte pour le nouveau bâtiment administratif était fixée à 5,30 m NGF par l'administration et que le bâtiment est construit à 5,50 m NGF.

210 camions transitent sur le site quotidiennement, en moyenne.

Mme GOURVIAT, Mairie d'Ambès

Assure faire en sorte que les voiries soient en état pour que les camions puissent rouler.

M. SUBRENAT, Mairie d'Ambès

Estime qu'il serait opportun d'inclure aux débats de la CSS le responsable EDF du secteur, Monsieur Pierre CARBONNE, en charge de différents projets locaux.

M. VIGNAUD, Association Claire Aubarède

S'enquiert des projets envisagés.

M. SUBRENAT, Mairie d'Ambès

Indique qu'est principalement envisagée la construction de la centrale photovoltaïque et de trois pylônes béton.

Mme ALLAUX, DREAL

Ajoute qu'un projet de dépollution est en cours sur le terrain voué à accueillir la centrale photovoltaïque.

Bilan des inspections réalisées par la DREAL

Mme ALLAUX, DREAL

Précise que pour des raisons de confidentialité, des inspections relatives au volet « sûreté » ne sont pas relatées publiquement.

- **Vermilion**

Mme ALLAUX, DREAL

Indique que l'inspection s'est déroulée le 22 mars 2017, et a fait l'objet de deux non-conformités et de 5 demandes.

- **SPBA**

Mme ALLAUX, DREAL

Note que l'inspection a eu lieu le 19 novembre 2015 et portait sur le plan de modernisation des installations. Elle a donné lieu à une non-conformité et à 11 demandes.

Une autre inspection a été réalisée le 20 septembre 2016, sur le suivi de la dépollution et des rejets en eaux. Elle a fait l'objet de deux non-conformités et de 10 demandes.

Une troisième inspection s'est déroulée le 29 novembre 2016, sur le plan de modernisation des installations industrielles [PM2I] : aucune non-conformité n'a été décelée, mais 7 demandes ont été formulées.

- **EPG**

Mme ALLAUX, DREAL

Indique que l'inspection a eu lieu le 23 novembre 2016 et portait sur le plan de modernisation des installations. Elle a donné lieu à 11 demandes. Celle du 4 octobre 2017, sur le SGS, a fait l'objet de 4 demandes.

- **Yara**

Mme DE MENORVAL, DREAL

Indique que quatre inspections ont été menées depuis la dernière réunion de la CSS : le 19 juillet 2016 [5 demandes], le 9 mars 2017 [9 demandes], le 6 juillet 2017 [1 écart et 10 demandes] et le 3 octobre 2017 [1 écart et 10 demandes].

M. BAS, ADSHHG

Demande si le système de double débitmétrie, parallèlement à l'ancien système, fonctionne correctement.

Mme DE MENORVAL, DREAL

Le confirme. Ce système s'ajoute aux détections d'ammoniac classiques. Les anciennes techniques ne sont pas retirées.

M. BAS, ADSHHG

Demande si le recours à deux ou trois groupes électrogènes ne serait pas préférable à un seul groupe.

M. MICHIELS, Yara

Indique qu'avec le projet du nouveau stock d'ammoniac, il est précisément prévu d'ajouter un nouveau groupe électrogène, lequel sera autonome et assurera le maintien du stock de façon ilotée.

M. BAS, ADSHHG

S'étonne que la question du stockage de nitrate d'ammonium ne soit pas abordée, comme si ce produit n'était pas jugé dangereux.

M. MICHIELS, Yara

Assure que l'Ammonitrate 33.5% n'est pas un produit dangereux dès lors qu'il est manipulé selon les bonnes pratiques qui n'ont rien d'extraordinaire. Des contrôles sont réalisés tant par l'exploitant que par l'administration pour garantir la conformité du produit et le respect de la réglementation régissant les fertilisants. Les recommandations et conseils prodigués aux clients concourent aux bonnes pratiques. Il ne s'agit pas de nier les risques, mais de les connaître, et d'utiliser le produit correctement.

Mme DE MENORVAL, DREAL

Assure, en tout état de cause, que le sujet n'est pas abandonné dans le cadre des inspections.

M. VIGNAUD, Association Claire Aubarède

Note que des camions transportant du nitrate d'ammonium sont souvent suivis de camions d'hydrocarbures, et demande si ces convois respectent les contraintes liées au caractère dangereux de cette association, en matière de code de la route.

M. MICHIELS, Yara

Indique que sont sélectionnés des transporteurs référencés, et que le cahier des charges est strict. Ces éléments sont suivis. Pour autant, chaque camion n'est pas surveillé en continu, une fois chargé, sur la route.

M. MEYER, EPG

Demande si les supports de présentation des exploitants seront mis en ligne, malgré les éléments précis, en matière de sécurité des sites, qu'ils contiennent.

Mme ALLAUX, DREAL

Invite les exploitants à lui signaler les éléments qu'ils ne souhaiteraient pas voir apparaître sur les comptes rendus.

Par ailleurs, Mme ALLAUX indique avoir reçu un inspecteur belge qui a participé à des inspections chez Yara et chez EPG. Un échange pourrait être organisé dans le sens inverse.

M. VIGNAUD, Association Claire Aubarède

S'en félicite, dans la mesure où les pays autres que la France recourent à des approches et à des types d'intervention différents.

Mme ALLAUX, DREAL

Note néanmoins que les actions de prévention des risques sont similaires pour les sites SEVESO, puisque la réglementation s'est uniformisée au niveau européen.

M. MICHIELS, Yara

Relève néanmoins qu'en France, la réglementation est particulièrement contraignante, et déplore les distorsions de concurrence qu'elle induit. Il est délicat de travailler dans l'industrie en France. De manière générale, est à prévoir un déclin de l'industrie, dans la mesure où ce secteur n'est pas compatible avec l'évolution de la société, notamment en termes d'acceptabilité.

Mme ALLAUX, DREAL

Estime que le niveau de réglementation traduit la demande sociétale dans le domaine industriel. Compte tenu des évolutions réglementaires, les délais devraient se réduire à l'avenir. Les agents de la DREAL œuvrent en ce sens, malgré les contraintes qu'ils peuvent, eux aussi, subir.

M. BAS, ADSHHG

Estime heureux que sur le périmètre concerné, les exploitants prêtent une forte attention à la sécurité, ce qui n'est pas le cas partout.

17 heures 50 – Clôture de la réunion



Agenda

1. Mission, Vision et Valeurs YARA
2. Activité site :
 - Productions & Expéditions
 - Certifications et Habilitations
3. Sécurité industrielle / HSE
 - Plans urgence & Prévention
 - Incidents
 - HSE
4. Sureté
5. Projets / Réalisations
 - Voie ferrée
 - Arrêt 2017
 - Projet stock NH3





Knowledge grows

Mission, Vision & Valeurs YARA

Notre Mission

Nourrir la population mondiale et protéger la planète de manière responsable.

Notre Vision

Une société collaborative, un monde sans faim, une planète respectée.

Nos Valeurs



Ambition



Curiosity



Collaboration



Accountability

3. Sécurité industrielle / plans urgence & prévention



- Gestion premières interventions & plans urgence
 - **POI / Plan d'Opération Interne**
 - document intégralement révisé en 2015 intégrant risque inondation
 - Exercices périodiques
 - **PPI / Plan Particulier d'Intervention :**
 - Exercice en février 2015 sous l'égide Préfecture de Gironde
 - Exercice en 2016 sous l'égide du S3PI presqu'île Ambes (Support informatique)
 - **Equipes d'intervention YARA :**
 - renforcement compétences par fonction et exercices périodiques selon scenarii EDD
 - **Coordination SDIS :**
 - Exercice de formation des pompiers du SDIS sur site
 - Renforcement relation pour amélioration coordination (Gestion alerte et PCex)
 - Rôle observateur lors exercice POI 2017
 - **S3PI :** Contribution à actualisation émissions 2015 (ERS 2010)
 - **PPRT / Plan de prévention des risques technologiques :** mise en œuvre des MMR/MMRI
 - **PPRI / Plan de prévention risque Inondation :** Site Pilote, prise en compte risque naturel pour protection et anticipation : protections selon côte définie. Construction neuve surelevées de 33cm
- Vérification par audits, inspections & tierce expertise (YARA Corporate, DREAL (SIR, SGS, ICPE), DGCCRF, Assureurs) : plus de 20 audits réalisés : renforcement maitrise des procédures et amélioration évaluation des situations

3. Sécurité industrielle / incidents



Fuite NH3 / clapet AR, le 24 octobre 2016 :

- Fuite d'ammoniac sur un clapet anti-retour sur une canalisation d'ammoniac gazeux connectée à une tuyauterie d'ammoniac liquide pendant une phase d'arrêt planifié des unités.
- Intervention personnel en poste **arrêt fuite en 14 min**, Communication autorités et collectivités.
- Cause fuite :
 - Cyclage thermique du à l'absence de calorifuge pour suivi visuel des tuyauteries
 - Augmentation limitée de pression interne du fait de la situation d'arrêt
- Actions de prévention :
 - Frigorifuge systématique des conduites d'ammoniac liquide
 - Remise en état des clapets
 - Adaptation instruction opératoire d'arrêt des unités
 - Vérification des clapets sur arrêt programmé 2017
 - Partage expérience (REX YARA- ARIA)



3. Sécurité industrielle & HSE



- Sécurité Industrielle
 - Finalisation mise en place nouvelles MMR
 - Mise à jour EDD
 - Mise à jour analyse risque Incendie

- Environnement / Bruit :
 - Traitement des sources identifiées en 2016
 - Nouvelle campagne de mesure & identification impact activité usine en 2017
 - le nouveau stock NH3 contribue à atténuer le bruit vers le Sud Sud ouest

- Environnement / Emissions :
 - Suivi permanent émissions Air et Eau
 - Soumis à déclaration et contrôles
 - Pas d'écart à réglementation

- SST
 - Programme de sécurité groupe YARA : Safe By Choice
 - Plan de Prévention / Permis de travail Electronique
 - Mise à jour continu de l'Evaluation des Risques au Poste de Travail (EVRP)
 - Programme YARA BBS fondée sur le comportement sécurité depuis 2005
 - Prix sécurité Groupe YARA en 2007, 2012 & 2017

5. Projets / Réalisations



- **Arrêt technique 2017 usine** (3 semaines)
 - Révision machines
 - Remplacement & Inspection équipements
 - Améliorations maîtrise procédé : changement automates de sécurité phase 2
 - Rénovation poste électrique phase 2
 - Test MMRI & séquences sécurité

- **Construction stock NH3**
 - Chantier clos et indépendant, coordination sécurité (PGC/PPSPS) & suivi (CISST avec participation/suivi DIRRECTE)
 - Début travaux : Mars 2016, durée 27 mois
 - Phase de commissioning (réception, contrôles, test) : Juin 2017
 - Transfert exploitation actuel à nouveau stock sur Q3 2017

Projet stock NH3



330T
1625m3



135 piles







Knowledge grows

Merci de votre attention



**Commission de suivi des sites
(*21 novembre 2017*)**

Que fait SPBA?



Le site d'Ambes permet d'alimenter le site de DPA Bassens qui lui alimente le sud ouest de la France en carburants et combustibles :

- Stations services,
 - Aéroports, aérodromes...
 - Ports...
 - Particuliers (chaudières au fioul).
-
-

Personnel et Organisation



- Présence de personnel 24 h /24,
365 jours /an
- L'effectif global du site est de 11
personnes
- Le site de SPBA est opéré par la société
DPA situé à Bassens

ACTIVITE DE SPBA 2016



En 2016: volume global transféré: 2 300 000 m³

Soit une baisse de 3% par rapport à 2015

SPBA a réceptionné 97 navires en produit blanc

Pour l'année 2017, les perspectives sont
semblables à l'année 2016.

SPBA a pour objectif de pérenniser le trafic réalisé
sur ce site

MESURES DE MAITRISE DES RISQUES

Coût : 1.9 M€

- Amélioration de la défense contre l'incendie (EDF)
 - Inspection des canalisations d'égouts
 - Poursuite automatisme et conduite centralisée
 - Sécurisation des réseaux informatiques
 - Amélioration du réseau de surveillance des eaux souterraines
 - Dédoublage de la clôture périphérique (1ère tranche)
 - Entretien décennale des réservoirs
 - Réaffectation des capacités de stockages afin de s'adapter aux évolutions du marché
-

PRINCIPALES ACTIONS EN COURS



- Réhabilitation complète du réseau électrique du site:
 - Création de 3 nouveaux postes électriques
 - Remplacement de l'alimentation 63kVA par une alimentation 15kVA
 - Passage de 6100 mètres de fourreaux électriques
 - Suppression des transformateurs des sous stations A et F
 - Remplacement du transformateur de la sous station E
- ⇒ Les opérations de migration d'un réseau à l'autre ont débuté cette semaine et dureront environ 2 mois*
-
-

PRINCIPALES ACTIONS PREVUES



- Entretien des réservoirs
 - Renforcement des moyens de la DCI liés à la réserve d'eau industrielle
 - Modification du système de traitement des effluents
 - Poursuite du dédoublement des clôtures
 - Instrumentations des installations
-
-

INCIDENTS ACCIDENTS



Incidents:

- Pas d'incident majeur en 2016

Accidents de travail en 2016 et 2017:

- Pas d'accident de travail avec arrêt.
-
-

Autres aspects



Formation:

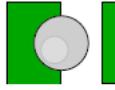
- Recyclage formation incendie
- Recyclage formations réglementaires (SST, habilitations électriques)
- Formation sureté (ISPS)

Dossier réglementaire:

- Révision de l'étude de danger du site

Autres actions:

- Campagne de contrôle alcoolémie de toutes personnes entrant sur site
- Audits terrain (surveillance travaux..)
- Exercices incendie, antipollution avec lamaneurs (14/11/2017)



E.P.G. ENTREPOT PETROLIER DE LA GIRONDE

**Réunion de la Commission de
Suivi de Site (CSS)**

21/11/2017

Christophe ROUGER – Directeur
Frédéric MEYER – Resp. QHSE & Exploitation

Les thématiques présentées :

1. L'activité du dépôt et les chiffres clés 2016
2. Les mesures de réduction des risques en 2016/2017 :
 - a) Les aspects organisationnels
 - b) Les aspects humains : formations, exercices
 - c) Les aspects techniques : travaux et modifications de nos installations
3. Le bilan 2016-2017 et le programme de réduction des risques 2018

1) L'activité d'EPG et les chiffres clés de 2016

126 navires déchargés en 2016
(129 navires en 2015)

➤ Réception d'hydrocarbures (gazole, essences) et de biocarburants : depuis deux appointements 501 & 511

➤ Stockage & Additivation, Gestion de stocks et déclarations douanières par délégation : capacité de stockage de 135000 m³ répartis dans 10 bacs

Un peu plus de 1.88 million de mètres cubes ont transité sur le site (1,95 million en 2015)

➤ Mise à disposition des produits auprès de transporteurs : 8 îlots de chargement camion

2) Les mesures de réduction des risques en 2016-2017 :

□ Les aspects organisationnels

Gestion des modifications

→ Tous les modifications majeures étudiées et suivies en mode projet pour anticiper les évolutions

Gestion du retour d'expérience

→ Retour d'expérience avec les dépôts pétroliers (base de données ARIA, USI, groupe Rubis)
→ Suivi des événements en interne

Audits

→ Deux visites d'inspection DREAL en 2016 : avril (canalisations de transport), novembre (plan de modernisation des installations industrielles) et deux en 2017 : août (chargement camions matières dangereuses), octobre (SGS)
→ Divers audits (assureur, internes...)

Système de management intégré

→ Certifié ISO 9001 / ISO 14001



→ Adhérent à la démarche MASE depuis 2014 pour renforcer notre démarche de prévention des risques

Evolution réglementaire/ Etudes

→ En 2015, remise à la DREAL de notre Etude de Dangers dépôt révisée
→ Début 2017, mise à jour de nos Etudes de Dangers canalisation de transport Dépôt – App. 501 et Dépôt- App. 511
→ Révision de l'étude risque foudre.
→ Suivi et mise en œuvre du plan de maintenance des installations industrielles (bacs, cuvettes, canalisations...)

□ Les aspects humains

Formation

→ Plus de 16 stages en 2016 dans le domaine de la santé, la sécurité, la sûreté et l'environnement

*Electrique,
Sauveteur Secouriste au Travail,
Utilisation défibrillateur,*



*Lutte antipollution,
Perfectionnement en lutte incendie
...*

Exercices et tests

→ 16 exercices sécurité / sûreté / environnement réalisés en 2016/2017, dont deux avec le SDIS

Manœuvre avec le SDIS suite à un départ de feu dans le local électrique,

Mise en place des moyens de lutte anti-inondation



Exercice POI cadre avec le SDIS, en présence de la DREAL

Fuite à l'appontement

.....

→ Le test de l'ensemble de nos mesures de maîtrise des risques : efficacité, temps de réponse, asservissements

□ Les aspects techniques : travaux et modifications de nos installations

Nouveau bâtiment administratif :

➢ Coût des travaux : 1,5 M€

➢ Intérêt des travaux :

- Bâtiment résistant aux effets de suppression, répondant aux dernières normes en matière de confinement et tenant compte du risque inondation.

Amélioration de l'automatisme dépôt :

➢ Coût des travaux : 800 k€

➢ Intérêt des travaux :

- Centralisation des armoires de commande dans un local unique et adapté
- Renouvellement d'équipements
- Création d'un réseau fibre optique sur l'ensemble du site

Réfection des cuvettes de rétention de bacs :

- Coût des travaux : 130 k€
- Intérêt des travaux :
 - Améliorer l'étanchéité des fonds de cuvette.

Mise en place d'une passerelle de coupée à l'appontement 501 :

- Coût des travaux : 410 k€
- Intérêt des travaux :
 - Sécuriser l'accès à bord des navires.

Autres modifications notables

- Remise en état d'un bras de déchargement navires de 8" (42 k€)
- Mise en place d'un système de détection feu de bacs par caméra thermique (60 k€)
- Amélioration de la sûreté avec notamment un nouveau système de gestion des accès (50 k€)
- Remplacement de la centrale de détection incendie (12 k€)

3 / Le bilan 2016 - 2017 et le programme de réduction des risques 2018

Aucun incident ou accident majeur

Pas d'accident du travail

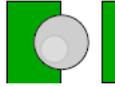
Aucune mise en demeure de la DREAL

Pas de plainte de riverains

Programme 2018:

- Deux opérations de maintenance décennale de bac: 140 k€
- Réfection de fonds de cuvette (suite du programme): 280 k€
- Aménagement des accès aux vannes de pieds de bacs : 40 k€





E.P.G. ENTREPOT PETROLIER DE LA GIRONDE

Merci de votre attention

*A votre disposition pour répondre aux
éventuelles questions*

VERMILION
ENERGY



COMMISSION DE SUIVI DE SITES D'AMBES SUD

21 NOVEMBRE 2017



VERMILION
ENERGY



BILAN DU SYSTEME DE GESTION DE LA SECURITE 2016

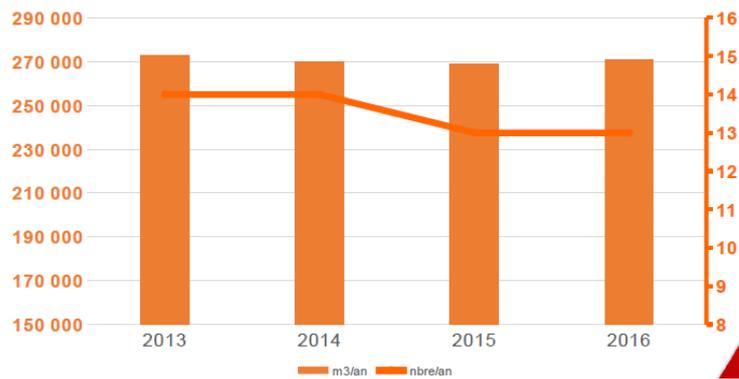
LE DEPOT D'AMBES



BILAN D'ACTIVITE 2016

- ▶ RECEPTION DU PETROLE BRUT PAR PIPELINE → 267 478 m³
- ▶ EXPEDITION DU PRODUIT PAR NAVIRE
 - ▶ 270 688 m³
 - ▶ 13 CHARGEMENTS

Les chargements de Navires



LES INVESTISSEMENTS SECURITE

- ▶ Pour mémoire : 6 millions d'euros investis pour la separation et la mise en service du site en 2012

- ▶ Evolution des investissements opérationnels



5

BILAN D'APPLICATION DU SGS 2016

- ▶ REVUE ANNUELLE DE DIRECTION DU BILAN SGS → MARS 2017

- ▶ FORMATION

- ▶ Formation ATEX Niveau 2 : 7 personnes
- ▶ Recyclage intervention Feu au GESIP : 2 personnes
- ▶ Recyclage SST : 6 personnes
- ▶ Risques chimiques de niveau 2 : 1 personne
- ▶ Lutte incendie : 6 personnes

- ▶ Entreprises extérieures: 108 intervenants ont reçu une formation initiale ou un recyclage (accueil sécurité du dépôt)

- ▶ INCIDENTS / ACCIDENTS

- ▶ Aucun événement à déplorer sur la période

6

▶ GESTION DES SITUATIONS D'URGENCE

- ▶ EXERCICE POI
 - ▶ INOPINE
 - ▶ HORS HEURES OUVRABLES
- ▶ EXERCICE DANS LE CAS D'UNE SITUATION ACCIDENTELLE DANS UN ETABLISSEMENT VOISIN
- ▶ PARTICIPATION A L'EXERCICE ANTIPOLLUTION AVEC LES INDUSTRIELS VOISINS
- ▶ EXERCICES HEBDOMADAIRES SUR LES EQUIPEMENTS DE DEFENSE INCENDIE

7

▶ GESTION DU RETOUR D'EXPERIENCE

- ▶ 9 fiches de retour d'expérience ont été traitées en 2016.
- ▶ Aucun accident du travail n'est à déplorer sur le dépôt (personnel VERMILION et entreprises extérieures).
- ▶ Aucun événement ou incident notable concernant les installations n'est à signaler.
- ▶ L'alerte « Risque inondation » a été activée préventivement 3 fois lors des grandes marées 2016
 - ▶ Aucun impact n'est à déclarer
- ▶ L'alerte « Risque orages » a été déclenchée une fois suite à l'alerte de la Préfecture (septembre 2016)
 - ▶ Aucun impact n'est à déclarer

8

BILAN D'APPLICATION DU SGS 2016

▶ AMÉLIORATIONS ET INVESTISSEMENTS LIÉS À LA SÉCURITÉ

- ▶ Canalisations
 - ▶ Mise en caniveau de la ligne d'expédition sur 3 passages de route
 - ▶ Finalisation du plan d'inspection sur les tuyauteries

- ▶ Inspection décennale bac TK 1601
 - ▶ Remplacement du joint de toit
 - ▶ Contrôles non destructifs
 - ▶ Peinture sur tuyauteries, robe et toit

- ▶ Détection feu de joint
 - ▶ Installation sur TK 1601
 - ▶ Amélioration de leur testabilité sur TK 1502 ET 1504

- ▶ Création d'un local dédié au stockage de matériels anti-pollution et incendie

- ▶ Remplacement de 10 candélabres par des lampes à led

- ▶ L'impact des modifications est géré via la procédure de gestion du changement (3 fiches émises en 2016).

9

BILAN D'APPLICATION DU SGS 2016

▶ MAÎTRISE DES PROCÉDES ET DE L'EXPLOITATION – PLAN DE MODERNISATION DES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES

- ▶ Les Mesures de Maîtrise du Risque (MMR)
 - ▶ Les MMR sont identifiées dans l'étude de dangers.
 - ▶ Les détecteurs de gaz et d'hydrocarbures liquides situés dans les 4 sous-cuvettes ont été définis comme des MMRI (Instrumentées) soumises au plan de modernisation conformément à l'arrêté du 4 octobre 2010
 - ▶ Les vérifications effectuées sur l'ensemble de ces équipements n'ont relevé aucun écart de fonctionnement.

- ▶ Le plan d'intégrité des installations définit les vérifications et inspections périodiques. Les actions suite à ces contrôles font l'objet d'un traitement et d'un suivi.
 - ▶ Les bacs de stockage
 - ▶ Les rétentions de ces bacs
 - ▶ Les tuyauteries

10

BILAN D'APPLICATION DU SGS 2016

▶ CONTRÔLE DU SGS : INSPECTIONS et AUDITS

- ▶ Inspection DREAL au titre de la canalisation de transport (avril 2016)
 - ▶ Thème : visite de surveillance approfondie sur la canalisation de transport.
 - ▶ La visite a donné lieu à l'établissement de 9 fiches d'écarts.
 - ▶ Les fiches ont fait l'objet de réponses via l'outil informatique OISO de l'administration.

- ▶ Audit interne (novembre 2016)
 - ▶ Thème : application du SGS . Aucune non-conformité n'a été identifiée lors de l'examen.
 - ▶ Toutes les différentes observations ont fait l'objet d'un traitement.

11

BILAN ENVIRONNEMENTAL

12

▶ EMISSIONS ATMOSPHERIQUES

- ▶ Les relevés sont faits annuellement au niveau des événements du bac à eaux huileuses (selon AP du 30/01/12)
- ▶ Un bilan matière est également réalisé selon l'AM du 03/10/10 → transmis à la DREAL via site GEREP
- ▶ Aucune plainte pour nuisance olfactive n'a été recensée en 2016

13

▶ REJETS EAUX RESIDUAIRES

- ▶ Toutes les eaux de ruissellement sont dirigées vers un séparateur-écrémeur
- ▶ Un échantillonneur automatique prélève des eaux avant rejet en Garonne
- ▶ Les analyses sont réalisées par un laboratoire indépendant → résultats transmis à la DREAL via le site GIDAF
- ▶ Les 2 dépassements constatés sur la concentration en matières en suspension ont fait l'objet d'une justification

14

▶ SUIVI DES EAUX SOUTERRAINES

- ▶ La surveillance se fait à l'aide de 9 piézomètres
- ▶ Un Organisme réalise les prélèvements et les analyses
- ▶ Aucun dépassement des seuils autorisés n'a été observé

15

▶ GESTION DES DECHETS

- ▶ Les déchets produits par les activités de l'établissement d'AMBES font systématiquement l'objet d'un suivi et d'un enregistrement.
- ▶ Une déclaration annuelle des flux de déchets est effectuée annuellement auprès de la DREAL via le site GEREP.

16

BILAN ENVIRONNEMENTAL 2016**▶ BRUIT**

- ▶ Conformément aux prescriptions de l'article 9.2.5.1 de l'arrêté préfectoral, l'établissement d'AMBES a procédé à une campagne de mesures acoustiques en 2012.
- ▶ Ces résultats (à renouveler tous les 10 ans) sont en totalité conformes aux prescriptions de l'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 relatif à la limitation du bruit émis dans l'environnement par les ICPE
- ▶ Aucune plainte pour nuisances sonores n'a été enregistrée en 2016.

17

BILAN ENVIRONNEMENTAL 2016**▶ REJETS ACCIDENTEL**

- ▶ Aucun rejet accidentel n'est à déplorer sur l'année 2016

18



Projet de citernage, stockage et expédition par voie maritime du brut Mix Pyrénéen à Ambés

19

EQUIPEMENTS A CREER

Objectif: Réception par camions-citernes du Pétrole brut Mix- Pyrénéen

1 BAC DE 12 000 M²

COUPE BAC TK1701
Ech. : 1/250



COUPE AIRE DE DEPOTAGE CAMIONS
Ech. : 1/50



1 AIRE DE DECHARGEMENT DES CAMIONS-CITERNES

20

LES ETAPES DU DOSSIER DE DAE

- 31/05/17: le dossier est jugé complet et recevable par la DDTM
- Du 4/09 au 13/10/17: enquête publique menée par un Commissaire enquêteur
- Réunion publique organisée le 26 septembre sur Ambès
- Remise du rapport de synthèse et des conclusions du Commissaire enquêteur à la DDTM et au Tribunal administratif le 13 novembre

CSS AMBES SUD

Bilan des inspections

21 novembre 2017

Unité départementale de la
GIRONDE



Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

VERMILION

Inspection SGS du 22 mars 2017

2 non-conformités

- Rétention pour stockage des émulseurs (10 GRV)
=> soldé
- Politique de prévention des accidents majeurs à compléter et à soumettre au CHSCT
=> soldé



VERMILION

Inspection SGS du 22 mars 2017

5 demandes dont :

- Clarification des responsabilités en cas de marche dégradée (qui fait quoi, conditions d'arrêt d'exploitation ou de mesures compensatoires) => **soldé**
- Formation au système de gestion de la sécurité pour le responsable des entreprises extérieures => **soldé**
- Application de la procédure « gestion des modifications » au nouveau projet (aire déchargement + nouveau bac) => **prévu avant lancement de la consultation des entreprises**



SPBA

Inspection du 19 novembre 2015

Plan de modernisation des installations

1 Non-conformité :

L'exploitant doit définir clairement et tracer les critères d'acceptation, par exemple l'épaisseur résiduelle acceptable. Les conclusions des rapports de contrôle doivent se référer à ces critères.

Réponse de l'exploitant : le mode opératoire a été complété avec l'inclusion de critères définis à partir du code de construction des bacs + adoption d'un plan de contrôle complet pour les inspections décennales

demande complémentaire cf DEM3 de l'inspection du 29 novembre 2016



SPBA

Inspection du 19 novembre 2015

Plan de modernisation des installations

11 demandes dont :

- Traçabilité dans les procédures des critères pour l'application de l'arrêté du 3 octobre 2010: **soldé**
- Indication et information de l'inspection sur mise à l'arrêt en 2016 des bacs d'eaux huileuses R0601 et R0602 : **décision différée**
- Traçabilité des analyses sur les défauts constatés sur les bacs et des actions correctives, réalisés lors des visites de routine => **traçabilité des ordres de travaux et rappel aux responsables maintenance - soldé**



SPBA

Inspection du 19 novembre 2015

Plan de modernisation des installations

11 demandes dont :

- Justificatif du caractère « mineur » d'un défaut observé sur le bac R0511 (corrosion superficielle)=> fait, contrôle par ultrasons de l'épaisseur résiduelle acceptable au regard des critères d'acceptabilité-soldé
- Intégration dans l'étude de danger de l'analyse réalisée pour définir le plan d'inspection des tuyauteries=> fait, la cuvette 6 est retenue comme pouvant généré un accident de gravité importante - Toutes les tuyauteries de cette cuvette ont déjà été inspectées-soldé.



SPBA

Inspection du 20 septembre 2016

Suivi, dépollution, rejets eaux

2 Non-conformités :

ECART1 : L'exploitation n'est pas conforme à l'article 4.2.3 de l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2012 qui impose l'étanchéité des réseaux de collecte des effluents et leur contrôle régulier.

L'exploitant doit stopper toutes les fuites significatives=> sera fait avant le 31 mars 2017

L'exploitant doit faire réaliser à l'endroit des fuites constatées un diagnostic de l'état des sols et doit proposer des mesures de gestion=> sera fait en même temps que les travaux

L'exploitant doit proposer un programme de résorption de tous les autres défauts constatés (suintements)=> la méthode et la planification seront définies à l'issue de la première campagne



SPBA

Inspection du 20 septembre 2016

Suivi, dépollution, rejets eaux

2 Non-conformités :

ECART2 : L'exploitation n'est pas conforme à l'article 7.5.4 de l'AP du 20 janvier 2012 qui impose une alarme de niveau haut, pour les bacs 601 et 602.

L'exploitant équipe les bacs 601 et 602 avec une alarme de niveau haut (ou supprime physiquement les arrivées d'effluents contenant des hydrocarbures) => le réservoir 601 est platiné et en cours de nettoyage.

Le réservoir 602 est utilisé actuellement pour stocker les eaux polluées provenant du séparateur. Une alarme de niveau haut a été installée.



SPBA

Inspection du 20 septembre 2016

Suivi, dépollution, rejets eaux

10 demandes dont :

- DEM6 : L'exploitant doit justifier des choix et des méthodes employées pour le contrôle de l'état des piézomètres => **Tous les piézomètres ont été contrôlés**
- DEM8: Tous les forages inutilisés devront être bouchés dans les règles de l'art conformément à l'article 8.1.1 de l'AP du 9 août 2010. Les rapports de bouchage devront être tenus à la disposition de l'inspection=> **SPBA s'engage à reboucher tous les piézomètres dans les règles de l'art lorsque le nouveau plan de surveillance sera validé.**
- DEM10 : L'incident au niveau du rejet doit être porté sur le registre imposé par l'article 4.3.4 de l'arrêté préfectoral du 20 janvier 2012 et tracé dans GIDAF s'il présente un impact sur le rejet=> **pas d'incidence sur la qualité du rejet. Pas de réponse sur le registre.**



SPBA

Inspection du 29 novembre 2016

Plan de modernisation des installations industrielles (PM2I)

7 demandes dont :

- DEM3 : Indiquer et intégrer dans la GMAO une date limite pour les interventions sur les bacs suite à un constat de défauts=> Réponse incomplète (définition d'un degré d'urgence au lieu d'une date butoir)
- DEM5 : Créer une fiche de vie pour toutes les mesures de maîtrise des risques instrumentées => fait
- DEM6 : Identifier tous les éléments de la chaîne et le suivi de chaque élément=> cette exigence est intégrée dans les documents de tests
- DEM7 : Qualifier la gravité des défauts constatés sur les rétentions et les actions correctives à mener=> document modifié pour tracer la classification des défauts



EPG

Inspection du 23 novembre 2016

Plan de modernisation des installations industrielles (PM2I)

11 demandes dont :

- DEM1 : Préciser la méthode utilisée pour établir le programme d'inspection
- DEM2 : Préciser le niveau d'exigence des contrôles pratiqués sur les bacs
- DEM3 : Mettre à jour le programme en intégrant le bac K
- DEM4 : Déterminer les critères d'acceptation des défauts
- DEM5 : Tracer toutes les analyses de défauts et les actions correctives



EPG

Inspection du 23 novembre 2016

Plan de modernisation des installations industrielles (PM2I)

11 demandes dont :

- DEM6 : Justifier l'absence de prise en compte dans le plan d'inspection des tuyauteries de diamètre > 80 mm
- DEM 8 : Compléter le programme d'inspection avec la liste et la description des assises de bacs
- DEM 9: Préciser les compte-rendus des visites sur les rétentions et les assises : repérage, description, photos
- DEM10 : Définir dans le plan d'inspection les modalités de contre-visites prévues lors des visites annuelles

Réponse globale de l'exploitant DEM1 à 10 : Toutes les demandes seront intégrées dans le programme avant fin avril 2017 et pour la DEM5, intégration immédiate de toutes les actions correctives dans la GMAO.



EPG

Inspection du 4 octobre 2017

Système de gestion de la sécurité

4 demandes dont :

- DEM1 : Compléter le manuel HSQE(intégrant le SGS) avec la définition des fonctions de direction et décrire toutes les ressources externes mobilisables pour la prévention des accidents majeurs.
- DEM2 : Intégrer dans le SGS des pré-requis en matière de formation du personnel impliqué dans la mise en œuvre du SGS.
- DEM3 : La revue de direction doit attester de la bonne application du SGS, au moyen d'un suivi dans le temps d'indicateurs pertinents et de la synthèse des actions d'améliorations, et conclure sur l'amélioration des performances.



EPG

Inspection du 4 octobre 2017

Système de gestion de la sécurité (SGS)

Mesures de maîtrise des risques (MMR)

4 demandes dont :

- DEM4 : Il convient de prédéfinir la gestion du mode dégradé (arrêt exploitation ou mesures compensatoires) pour toutes les composantes des MMR.

6 observations relatives à la description de la mesure de maîtrise des risques dans l'étude de dangers, reprises en demande de compléments.

1 test de fermeture sur une vanne entrée du bac D sur détection d'hydrocarbures liquides dans la rétention.

L'exploitant n'a pas encore répondu



YARA

Inspection du 19 juillet 2016

5 demandes dont :

- Retirer la caractéristique **sécurité positive** des MMR 25 et MMR 125 qui comprennent l'unité de reliquéfaction : **fait**
- Mentionner l'arrêt des compresseurs dans la MMR 120 : **fait**
- Clarifier si la **détection NH₃** au sein de l'espace annulaire est une MMR. Et détailler les éléments constitutifs et le caractère sécurité positive : **fait, c'est une MMR pour le bac existant mais pas pour le nouveau bac, même si elle reste une barrière de sécurité.**
- Justifier que la **puissance du groupe électrogène** est suffisante pour garantir un alimentation électrique de l'ensemble des équipements ayant un impact sur la sécurité de l'installation : **fait**
- Compléter l'EDD par une **étude des effets dominos potentiels** d'un phénomène dangereux sur les stations électriques alimentant des équipements critiques pour la sécurité de l'installation : **en cours d'instruction**



YARA

Inspection du 9 mars 2017

9 demandes dont :

- Élargir la recherche de **retour d'expérience** sur des incidents impliquant du **cyclage thermique**, avec **d'autres fluides** que l'ammoniac, notamment lors de la détente de gaz et de changement de phase : **en cours échéance 31/12/2017**
- Transmettre à l'IIC un rapport faisant état des **actions** faites lors de l'arrêt 2017, dans le cadre **des suites de la fuite NH₃** du 24 octobre 2016, et des conclusions qui en découlent et proposer un projet de rédaction de **fiche Barpi** afin de faire remonter ce retour d'expérience : **fait, toutes les actions correctives sont réalisées**
- Mettre en place des dispositions afin que **les masques** disponibles **sur site** soient toujours opérationnels en cas d'incident : **fait, inventaire réalisé, contrôles sur site programmés, fréquence de renouvellement programmée**
- Faire une note présentant les nouveaux **objectifs** décidés en termes de **confinement des personnels** suite au diagnostic réalisé et aux actions envisageables : **fait, mais en cours d'instruction**



YARA

Inspection du 9 mars 2017

9 demandes dont :

- Rappeler au fournisseur de **fournir** des bouteilles d'acétylène **conformes à la réglementation CLP concernant l'étiquetage** et de refuser les bouteilles mal étiquetées : **fait**
- Revoir la stratégie **d'étiquetage des vannes** car des vannes récentes sont déjà partiellement effacées : **en cours de re-étiquetage**
- Transmettre un point de situations des opérations de **maintenances** et de remplacement, réalisés depuis 5 ans ou prévues, sur 5 ans, sur les **aérocondenseurs et les aéroréfrigérants**, en précisant l'avantage qualitatif attendu vis-vis des émissions sonores et le coût total de ces opérations : **fait**
- Noter la **fonction de chaque MMR** dans le tableau de suivi de l'avancement de la mise en œuvre des MMR, ainsi que le délai de mise en œuvre associé **fait (avec réserve sur la définition de la fonction)**



YARA

Inspection PM2I du 6 juillet 2017

1 écart

- Le **niveau de confiance** de 2 de la MMR 16, « mesure de niveau qui déclenche la séquence de déchargement navire », mentionné dans l'étude de dangers de décembre 2012, n'est **pas atteint** au regard de la **fréquence de contrôle** des éléments constituant la chaîne : **clôturé**, la MMR 16 sera remplacée par la MMR 116, à la mise en service du nouveau bac de NH3, elle sera associée à une fréquence de test qui garantira son niveau de confiance.



YARA

Inspection PM2I du 6 juillet 2017

10 demandes dont :

- Justifier qu'il n'y a **pas d'évolution significative des défauts** détectés en 2010 sur le bac de stockage d'ammoniac : **fait, pas d'évolution de l'enveloppe des défauts**
- L'exploitant justifie la **révision du classement de l'état de la rétention du bac** de stockage cryogénique NH₃, ainsi que les mesures de suivi dans le temps de l'évolution des défauts : **fait, au vu des investigations complémentaires réalisées, en interne**
- L'exploitant justifie sur quelles bases techniques (du PM2I) et avec quelle compétence, il **décide des analyses complémentaires** à réaliser pour la surveillance de la cuvette de rétention du réservoir d'ammoniac : **fait par son personnel formé**
- Préciser si la présence des **interstices**, au niveau de la **toiture** de l'espace annulaire, ont été intégrés dans les modélisations des effets dans l'EDD : **fait, déjà intégré dans les modèles**



YARA

Inspection PM2I du 6 juillet 2017

10 demandes dont (suite) :

- **Contrôler que les fréquences de tests** prises en compte pour les calculs de niveau de confiance des MMR sont identiques à celles mises en œuvre et planifiées dans la GMAO : **en cours, finalisation prévue pour 30/11/2017.**
- Vérifier que les **fréquences de test** des MMR sont suffisantes pour obtenir le **niveau de confiance** présenté dans l'étude de dangers **en cours, finalisation prévue pour 30/11/2017.**
- L'exploitant **reconduit les tests** lorsque les conditions opératoires ne sont pas conformes : **fait, intégré dans les procédures**



YARA

Inspection SGS du 3 octobre 2017

1 écart :

- La détection d'ammoniac par **double débitmétrie** qui met en sécurité le procédé en 60 sec, est **réglée**, pour détecter les fuites d'une taille de **brèche > à 10%** du diamètre de la tuyauterie **au lieu d'être réglée** pour détecter les fuites d'une taille de brèche > à 1% : l'exploitant a annoncé la correction du réglage et la mise en service de la MMR, avec déclenchement manuel, pour mi novembre 2017 et automatique pour fin mars 2018.



YARA

Inspection SGS du 3 octobre 2017

10 demandes dont (échéances mi-janvier 2018) :

- Transmettre, en fin de chantier, l'**enregistrement** de l'action **corrective** de traitement thermique de libération des contraintes et le contrôle de conformité associé pour le défaut répertorié sur le bac NH₃.
- Mettre en œuvre un **plan d'action** permettant de **limiter au minimum le temps d'indisponibilité de la fibre optique**, notamment :
 - en réduisant le délai de **localisation** de la dégradation,
 - en sensibilisant les intervenants pour des **travaux à proximité**,
 - en réduisant les **délais de réparation** (**stockage** des matériels de réparation),
 - en élargissant la **liste des prestataires** susceptibles d'intervenir selon les configurations.



YARA

Inspection SGS du 3 octobre 2017

10 demandes dont (suite) :

- **Exploiter le retour d'expérience**, sur les autres sites Yara pour **limiter** les périodes de dysfonctionnements sur la fibre optique.
- Informer l'IIC de la **remise en service rapide de la MMR fibre optique** sur le tronçon P1.
- Vérifier de façon plus précise, si, pour les différents tronçons, le **temps de fermeture des vannes** permet à la mesure de maîtrise des risques complète (fibre optique) de fonctionner en moins de 30 sec.



YARA

Inspection SGS du 3 octobre 2017

10 demandes dont (suite) :

- Détailler et enregistrer la nature des **tests faits à la 1ère mise en service** d'une MMR.
- Dans le tableau de suivi de l'avancement de la mise en œuvre des MMR, rappeler la **fonction de chaque MMR**, qui est présentée dans l'annexe de l'**AP** du 28 mai 2013.
- Démontrer que la définition du cahier des charges de la MMR détection par **double débimétrie** a suivi tout le processus prévu dans le SGS pour la gestion des modifications y compris en termes de **validation** et si nécessaire **faire évoluer** le processus pour **augmenter la maîtrise du risque d'erreur dans la définition du cahier des charges d'une MMR**.



YARA

Inspection SGS du 3 octobre 2017

10 demandes dont (suite) :

- **Recaler** si nécessaire les réglages des détections de NH_3 par double débitmétrie **pour les secteurs** où l'échéance de mise en œuvre est le 31/05/2018 (arrêté préfectoral du 28 mai 2013).
- Pour les **tests de fonctionnement** des MMR :
 - présenter clairement la **nature du dysfonctionnement** constaté lors d'un test,
 - mentionner précisément les **actions à mener** lorsqu'un test n'est **pas satisfaisant**,
 - mentionner systématiquement le **temps de référence** partiel recalculé, lorsque le test est réalisé en plusieurs fois sur différents tronçons de la chaîne d'équipement.



YARA

Inspection SGS du 3 octobre 2017

10 demandes dont (suite) :

- Pour les tests de fonctionnement des MMR :
 - présenter clairement la nature du dysfonctionnement constaté,
 - mentionner précisément les actions menées lorsqu'un test n'est pas satisfaisant,
 - mentionner systématiquement le temps de référence partiel recalculé, lorsque le test est réalisé en plusieurs fois sur différents tronçons de la chaîne d'équipement.



**MERCI DE
VOTRE ATTENTION**



PRÉFET
DE LA RÉGION
AQUITAINE-LIMOUSIN-
POITOU-CHARENTES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

<http://www.aquitaine-limousin-poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr>